



Caméra cachée comme preuve

Par **mademoiselle**, le **10/10/2011** à **16:37**

Bonjour,

Un samedi matin, j'ai retrouvé la voiture de mon voisin collée au pare-choc de ma voiture neuve. J'ai pris une photo avant de lui rendre visite pour savoir ce qui le motivait à faire cela, en résumé, ce n'est pas moi qui paye ses impôts donc il m'a répondu par une question, "pourquoi je me suis garée devant chez lui ?". Je lui ai dit que s'il y avait un endommagement sur mon pare-choc, il en serait absolument responsable. J'ai donc bougé mon véhicule, j'ai aperçu de légères griffes et un léger bosselage (sur une voiture neuve, cela est déplaisant, surtout que mon pare-choc = peinture).

Par crainte, je suis retournée le voir avec mon iPhone à la main en mode vidéo pour filmer et surtout enregistrer tout ce qu'il disait. On le voit et l'entend donc dire que c'est bien lui qui, ce soir là, est rentré se garer après moi contre mon pare-choc, mais qu'il s'en fiche car "mon pare-choc n'est pas à terre et que rien ne l'interdit de se garer de cette manière". Il a refusé de remplir un constat que j'exigeais pourtant.

Je suis donc allée porter plainte, puis allée à l'assurance. Ma voiture est, à cette heure, en train d'être expertisée. Mon voisin s'est fait convoqué par la police, il m'a menacé et insulté après que je l'ai surveillé en train de se garer devant ma voiture.

Je pense qu'il fera son nécessaire pour sortir indemne de cette histoire. Puis-je donner cette vidéo à la police pour qu'il soit reconnu coupable ? Car, suite à l'expertise, si des frais sont à prévoir, et s'il sort indemne de tout cela, je devrais payer une franchise, ce que je refuse catégoriquement, n'étant pas en tort. En plus, j'en possède la preuve visuelle.